

# Une action convergente pour défendre le corps

Lors du CTPM (comité technique paritaire ministériel) réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2009, le Ministre Luc Chatel ouvre la séance (discours publié sur le site du SIA). Immédiatement après son intervention, il cède la présidence à Pierre-Yves Duwoye, secrétaire général du ministère.

Cités comme experts du corps des IA devant le CTPM, Jean-François Leborgne et Robert Prosperini interviennent sur les modifications du statut des corps des IA et des IEN.

Des contacts préparatoires entre le SNIAIPR et le SIA avaient permis d'élaborer deux textes communs : un relatif au décret statutaire et un autre relatif à la nouvelle organisation du concours de recrutement (création d'une épreuve écrite d'admissibilité). Ces textes, un peu techniques pour répondre à chacun des articles modifiés ont été lus par J. F. Leborgne. Préalablement, après le rapport introductif du directeur de la DE, R. Prosperini a fait une déclaration liminaire en introduction du débat en CTPM, dont voici la retranscription :

« Monsieur le Président, monsieur le Directeur....

*Je voudrais tout d'abord souligner l'importance que revêt, pour la deuxième fois consécutive une position commune des deux syndicats les plus importants du corps des inspecteurs d'académie. Ils représentent à eux deux plus de 80% des membres de ce corps, c'est dire combien leur position commune reflète bien l'avis de tous les IA et combien il est important de l'écouter et de l'entendre.*

*Hauts fonctionnaires en charge de responsabilités importantes comme experts – pour les collègues inspecteurs pédagogiques – ou comme dirigeants pour ceux qui assument des responsabilités de DSDEN, de directeurs de CRDP ou de conseillers de recteurs pour ne citer que les principales fonctions, nous ne sommes pas des opposants à toute réforme concernant nos missions et nos fonctions. Nous apprécions dans le texte proposé la limitation à une année le stage des IA IPR et l'alignement que nous avons demandé avec insistance de l'ICA des stagiaires sur celle des titulaires.*

*Nous sommes au contraire porteurs de hautes ambitions pour notre système éducatif et pour notre rôle dans l'accompagnement des changements nécessaires pour faire face aux défis de la réussite des jeunes dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur.*

*Si nous émettons des réserves sur certaines des propositions de modification du statut, c'est qu'elles répondent mal aux besoins du corps et qu'elles vont aggraver la situation plutôt que de l'améliorer. Je prendrais deux exemples avant de laisser la parole à mon collègue, président du SNIA IPR.*

L'exemple de la Hors classe des IA tout d'abord : chacun s'accorde à dire qu'il faut une meilleure fluidité

*pour l'accès à la Hors classe, ce qui n'est dans notre corps non pas un indice de promotion mais un indice de « recalage » par rapport au corps vivier et qu'il faut diminuer le temps « d'attente » avant l'accès à la hors classe. Huit ans était une durée trop longue pour tous les collègues, notamment pour ceux qui ont déjà atteint l'indice terminal de la classe normale des IA dès leur entrée dans le corps et qui n'auront pas le temps d'accéder à la hors classe avant de prendre leur retraite. J'ai en mémoire le cas exemplaire d'une collègue dans une discipline que connaît très bien monsieur le directeur de l'encadrement.*

*Mais pourquoi prévoir six ans dans le texte qu'on nous propose alors qu'une partie importante des IA sont désormais issus du détachement et qu'au terme des textes qui régissent leur intégration dans le corps, ils pourront eux prétendre à faire valoir leur « droit d'accès » la quatrième année qui suit leur accès au corps. Pourquoi alors ne pas avoir aligné sur la situation la meilleure la modification de statut proposée ?*

L'exemple du détachement ensuite : pourquoi modifier le texte statutaire qui prévoyait un maximum de 5% des effectifs du corps offert au détachement ? Certes j'entends bien les arguments du directeur de l'encadrement qui pense qu'il faut diversifier les viviers d'accès au corps et je suis même tout prêt à le suivre sur ce terrain mais précisément, monsieur le directeur, le vivier dans lequel on puise les détachés est exactement le même que celui des candidats au concours. Il n'y a donc aucune diversification dans votre proposition. Mais si le texte que vous proposez était adopté, on réussirait le « tour de force » d'organiser la concurrence entre les voies de recrutement offertes aux mêmes personnes, courant ainsi le risque d'appauvrir le vivier du concours car chacun comprendra bientôt tout l'intérêt d'un détachement pour entrer dans le corps si ce mode d'accès ne connaît plus de limite.

*Et pour terminer ce propos introductif, je ne m'étonnerai pas sur l'étrange et inadmissible retard dans l'application du protocole en ce qui concerne l'augmentation de l'ICA qui, même extrêmement « chiche », est attendue par tous les IA de France comme une marque de considération minimale que leur doit leur administration, ni sur l'anomalie qui nous interroge encore de la création d'une quatrième voie de recrutement par un concours sur titres « au niveau licence » ! Les professeurs pour lesquels on exige désormais le niveau mastère apprécieront ! »*

Au cours de la discussion, le SIA est aussi intervenu sur l'exigence minimale quant aux titres et au grade (Hors Classe) requis pour les IEN qui pourront désormais être détachés dans le corps.

**Robert Prosperini**

# Modifications du statut, des projets qui interpellent

## UN PEU D'HISTOIRE...

La signature, en novembre 2008, du protocole entre le ministre de l'Éducation Nationale et un seul syndicat d'IA a engagé un processus de réaménagement de notre statut dont les conséquences ne sont pas toutes, pour le moins, très heureuses. Qu'on en juge :

- création (JO du 28 octobre 2009) d'un concours sur titres au *niveau licence ouvert y compris aux non fonctionnaires* (!?). Face à l'opposition commune des syndicats en CTPM, le directeur de l'encadrement fait observer au SNIA-IPR (seul syndicat à avoir signé le protocole) que cette disposition figurait dans le texte signé (diversification des modes et des viviers de recrutement) ;

- suppression de la limite de 5% du nombre de détachés dans le corps des IA-IPR avec les conséquences très importantes que cela pourrait avoir sur le nombre de candidats au concours puisque le détachement puise essentiellement dans le même vivier et sur la concurrence entre les deux modes de recrutement au moment de l'accès à la Hors Classe (6 ans pour les lauréats du concours ou les collègues issus de la liste d'aptitude et 4 ans pour les détachés) ;
- flou extrême sur le nombre de possibilités offertes chaque année pour l'accès à la Hors Classe : 50% des « ayant-droit » comme le texte précédent - très favorable - le prévoyait ou nombre limité à 110 comme le protocole le précise ce qui pourrait être, suivant les années, extrêmement défavorable.

## UNE CONCERTATION D'APPARENCE ...

Après le malaise créé par la négociation d'un protocole avec une seule organisation syndicale et sa parution en pleine campagne des élections professionnelles des IA, après l'action commune du SIA et SNIA-IPR lors du CTPM du 23 février 2009 où les deux syndicats avaient parlé d'une seule voix pour s'opposer au texte sur la création d'un concours sur titres, le ministère et notamment la DE ont décidé de changer de cap et d'engager une concertation avec les organisations représentatives des IA mais d'une étrange façon. Ainsi une concertation, prévue le 21 septembre préparatoire au CTPM du 1<sup>er</sup> octobre où devaient être examinés les textes modifiant nos statuts, a été organisée sans que nous ayons à l'avance reçu les documents préparatoires, nous plaçant dans l'étrange position de devoir discuter d'un texte que nous n'avions même pas pu lire !

Mais la concertation (?!) avait eu lieu et le directeur en CTPM – où il faut le savoir tout est « ficelé » d'avance sauf à s'être assuré de soutiens sur des bases solides avant la réunion - pouvait déclarer que c'était à l'issue d'une réunion préparatoire que les textes étaient présentés.

## UNE LEÇON À RETENIR...

C'est donc une véritable négociation fondée sur les bases sérieuses d'une réflexion et non un pseudo-

débat qu'il faut exiger du Ministre et du DE car des échéances très importantes pour l'avenir du corps et notamment sa place dans la Fonction Publique nous attendent.

Pour ces échéances là, le SIA sera présent, les lettres envoyées au Ministre et au DE témoignent que nous n'avons pas l'intention de nous satisfaire de la situation actuelle et nous allons tout faire pour qu'une action commune avec les autres organisations syndicales de la profession - tout particulièrement avec le SNIA-PR dont les positions aujourd'hui font apparaître d'intéressantes convergences – soit au plus vite proposée dans l'intérêt de tous les IA dans la pluralité de leurs fonctions.

L'analyse technique des mesures actuellement prévues fera mesurer à chacun l'intérêt et l'urgence d'une action commune.

### Autres mesures statutaires

Réduction de l'année de stage à un an.

L'alignement de l'ICA des stagiaires sur celle des titulaires  
Diminution à 6 ans d'ancienneté pour être ayant-droit à la Hors classe.

Possibilité de détachement dans le corps pour les IEN Hors classe.

### Inquiétudes sur la gestion

Le DE a envoyé une note aux recteurs différant à mars 2010 le début procédure de traitement des candidatures à la Hors classe.

Ce retard nous inquiète. La réglementation actuellement en vigueur ne sera pas respectée. Dès lors, le tableau d'avancement 2010 pourrait être aisément contesté pour vice de forme.

Nous demandons au DE qu'un premier tableau soit établi avec la réglementation en vigueur afin que 50% (soit au moins 110) des collègues ayant atteint au moins 8 ans d'ancienneté dans le corps soient promus. Puis un deuxième tableau complémentaire qui s'appliquerait après publication de la nouvelle réglementation intégrant dans les promouvables ceux qui auront atteint 6 ans d'ancienneté.

Sans cela, les collègues ayant atteint les 8 ans d'ancienneté verront leur promotion retardée. Cette situation pourrait être encore aggravée par leur mise en concurrence avec un plus grand nombre de collègues dans un tableau unique.

Dans le projet de décret, le terme « taux moyen annuel » pour l'ICA serait remplacé par « taux annuel de référence » d'un montant de 8000 euros pour les IA-IPR et IEN ET/EG et de 9000 euros pour toutes les autres fonctions. Pour les DSDEN, ce taux annuel de référence est inférieur au taux moyen annuel actuel (10333,44 pour un DSDEN de 3<sup>e</sup> catégorie). Il est dit par ailleurs que l'ICA peut être modulée dans la limite de 37,5% pour les IA-IPR et de 25% pour les autres fonctions. On comprend donc que le taux annuel de référence est le « Smic de l'ICA » ! Mais qui, et sur quels critères, bénéficiera d'une modulation, et à quel pourcentage, sachant qu'avec l'enveloppe allouée à chaque recteur (taux moyen annuel multiplié par le nombre d'inspecteurs), si la moitié des inspecteurs d'une même académie bénéficie d'une modulation maximale, l'autre moitié, en compensation, ne recevra que le SMIC !



# Missions et pilotage

**Peu avant la tenu du séminaire professionnel « Gouvernance et performance des EPLE » organisé le 15 octobre 2009 en Sorbonne par le MEN, le directeur de l'encadrement Roger Chudeau explique à l'AEF les changements qu'il entend mener.**

**AEF :** Vous demandez dans la dernière circulaire sur les missions des corps d'inspection que les IA-IPR et les IEN se focalisent sur les évaluations d'établissement (AEF n°115055). C'est une mission de plus pour des corps déjà très sollicités. N'est-ce pas trop ?

**Roger Chudeau :** Les inspecteurs sont un corps expert qui bénéficie d'une forte légitimité professionnelle. Ils sont un outil magnifique entre les mains des décideurs. C'est pourquoi il ne faut pas les disperser mais les concentrer sur la minorité d'établissements qui rencontre des difficultés. L'idée de cette circulaire est de permettre aux recteurs de concentrer leurs forces contre l'échec scolaire et donc sur quelques établissements. Ce n'est donc pas la mission de trop pour les inspecteurs territoriaux mais leur mission prioritaire.

**AEF :** Cette mission primerait donc sur les inspections individuelles ?

**Roger Chudeau :** Aujourd'hui, les inspecteurs connaissent parfaitement les enseignants promouvables : ils peuvent donc formuler un avis sur les promotions sans pour autant devoir passer par une inspection individuelle formelle. Le temps ainsi économisé peut être réinvesti dans des interventions ciblées dans des établissements en difficulté. Nous devons en effet nous demander comment une académie peut contribuer concrètement à une amélioration des performances d'un établissement, déterminer sur quels leviers elle peut agir, que ce soit sur la ligne hiérarchique, experte ou administrative, via la DGH, la politique de recrutement, ou des audits répétés... Mais cela n'empêchera pas, à l'occasion d'un état des lieux d'une discipline dans un établissement ayant de très mauvais résultats par exemple, d'en profiter pour faire une inspection individuelle d'un jeune enseignant !

**AEF :** N'est-ce pas contradictoire avec l'objectif « Lolfien » de la mission enseignement scolaire selon lequel plus de 80 % des enseignants doivent avoir été inspectés au cours des cinq dernières années ?

**Roger Chudeau :** Il faudra peut-être revenir sur cet indicateur. Nous verrons cela au moment des annonces de Luc Chatel sur la politique de GRH du ministère de l'Éducation nationale. Il nous faudra en effet repenser l'évaluation des enseignants.

**AEF :** Il existe déjà des indicateurs de valeur ajoutée des lycées : cela ne suffit-il pas au pilotage des EPLE ?

**Roger Chudeau :** Je pense que nous pouvons moderniser ces indicateurs et peut-être aller un petit peu plus loin en les généralisant à tous les EPLE, en suivant par exemple les flux d'orientation... En outre, je ne pense pas qu'il suffise d'avoir une batterie d'indicateurs pour évaluer. Il nous faut transformer ce beau matériau en système d'évaluation, nous mettre d'accord sur trois ou quatre choses à évaluer, définir ce qui est essentiel, comme la fluidité des parcours, le taux d'accès des filles au baccalauréat scientifique, le ratio entre la dépense et les résultats...

**AEF :** N'y a-t-il pas un risque de confusion entre évaluation d'établissement et évaluation des chefs d'établissement ?

**Roger Chudeau :** Absolument pas, et je veux être très clair sur ce point avec nos partenaires sociaux : il serait grotesque de mélanger les deux. Nous savons très bien que l'effet établissement survit à son chef. C'est la ligne experte - les inspecteurs - qui évaluera les EPLE et la ligne hiérarchique qui évaluera les personnes, sur des actes professionnels. Prenons un exemple : un établissement a un taux de redoublement en seconde avoisinant les 35 %. Trois ans plus tard, le taux n'a guère bougé mais le chef d'établissement a mis en place une aide individualisée et d'autres mesures qui auront à moyen terme des effets bénéfiques sur les résultats des élèves : il aura une bonne évaluation !

**AEF :** Autre sujet de préoccupation pour vous, le renouvellement des cadres supérieurs de l'Éducation nationale. Vous avez demandé aux académies de Créteil, Montpellier et Nancy-Metz de constituer à titre expérimental des « pépinières de talents ». Cette politique a-t-elle vocation à être généralisée ?

**Roger Chudeau :** Oui, tout à fait. Cette année, on expérimente et en 2010 on généralise. Comme n'importe quelle administration ou entreprise, nous allons rencontrer un problème de vivier en raison du départ en retraite de la génération du baby-boom. Par ailleurs, il faut féminiser l'encadrement, très largement masculin. Si une majorité des enseignants du premier degré sont des femmes, les inspecteurs d'académie sont surtout des hommes. C'est inacceptable et nous devons y remédier. Enfin, le système a besoin de davantage de mobilité professionnelle, de cadres polyvalents, issus de l'Éducation nationale, mais aussi des collectivités territoriales et d'autres administrations ministérielles. Il faut aussi développer la compétence de nos cadres à l'international où le management hexagonal est apprécié. Par exemple, en allant aider un pays émergent à créer un corps d'inspection ou à monter une école des cadres.

Pour cela, nous allons généraliser la « revue annuelle des cadres », un dispositif testé cette année par les académies de Montpellier, Nancy-Metz et Créteil. Les recteurs, les secrétaires généraux et le DRH sont char-

gés d'identifier parmi les cadres en place les « hauts potentiels » susceptibles de devenir cadres dirigeants, puis de les rencontrer. Les candidats seront ensuite reçus à la Direction de l'encadrement et leur dossier versé à une « cvthèque » qui aura vocation à terme à contenir entre 500 et 800 CV. Une fois en place, comme dans n'importe quelle grande entreprise, ces cadres seront reçus régulièrement, non pas pour être évalués mais afin de leur faire des propositions de carrière. Nous avons d'ailleurs recruté une personne chargée de coordonner ce dispositif, une sorte de « chasseuse de têtes », Marie Vanouque-Digne.

Il faut sortir du système artisanal où chacun doit jouer des coudes pour se faire remarquer. Si on veut élargir le recrutement et attirer des cadres d'autres ministères, il faudra que les postes soient attractifs. C'est le sens de

### Réforme du lycée

#### La classe de seconde

la LV2 dans le tronc commun

Choix de deux enseignements d'exploration, chacun durant 1h30 hebdomadaire. L'offre serait redéfinie en fonction des choix d'orientation. Les programmes de ces nouveaux enseignements ne seraient pas prêts en 2010 mais à la rentrée 2011.

Les heures de dédoublement seraient globalisées. Les heures individualisées en français et en mathématiques pourraient être intégrées à des enseignements communs.

La LV3 et les langues anciennes ont un avenir encore incertain : peut-être des options facultatives ?

#### Le cycle terminal

En première : un tronc commun de 15 heures incluant français, langues vivantes, EPS, ECJS, histoire-géo, complété par des enseignements propres à la série. Les programmes du tronc commun seraient revus pour faciliter les changements de parcours. Les disciplines scientifiques (mathématiques, physique, sciences de la vie et de la terre) n'en feraient pas partie. Le reste de l'horaire élève serait dédié à des enseignements de spécialisation. En cas de changement de série, l'élève n'aurait à rattraper que les seuls enseignements de spécialité.

#### La série L

Revalorisée et transformée en série internationale, un enseignement de « connaissance des problèmes du monde contemporain » (droit, éco, sciences sociales) serait proposé avec un débouché vers sciences po.

#### La série STI

Elle fera l'objet dès les prochaines semaines de groupes de travail, pilotés par l'Inspection générale.

#### L'évaluation

Luc Chatel a demandé aux inspections générales de travailler sur ce sujet, dans le cadre de la réforme.

#### L'accompagnement personnalisé

Deux heures hebdomadaires prises sur l'existant (globalisation des heures de dédoublement). Des enseignants volontaires.

#### Stages « passerelle » et SAS de remise à niveau

Pendant les vacances scolaires. Des enseignants volontaires.

la revalorisation de la rémunération des inspecteurs accréditée dans le cadre de l'évolution de leurs missions.

**AEF** : Comptez-vous ouvrir le recrutement de ces cadres au privé ?

**Roger Chudeau** : Dans l'enseignement supérieur pourquoi pas, mais dans l'Éducation nationale ce n'est pas possible. Nous n'allons pas recruter des contractuels alors que nous avons des corps d'encadrement en nombre suffisant pour couvrir nos besoins.

**AEF** : Certains syndicats réclament la création d'un corps unique de l'encadrement. Cette idée a-t-elle des chances d'émerger ?

**Roger Chudeau** : Le modèle existant est utile mais doit évoluer, c'est certain. Nous avons deux corps : d'un côté les IEN, issus du premier degré et de l'enseignement professionnel et de l'autre les IA-IPR, majoritairement des agrégés. Pour l'heure, pour des raisons de culture et de susceptibilité, un projet de fusion ne semble pas possible. Le rapprochement doit d'abord passer par les missions avant d'envisager celui du statut. C'est l'esprit de la circulaire du 28 mai 2009 qui ne différencie pas les missions des IEN et de celles des IA-IPR. Je suis d'avis qu'il faille aussi ouvrir le corps, en développant les recrutements par détachement ou sur concours sur titre, qui permettent à un personnel avec de l'expérience de devenir IA-IPR même s'il n'est pas agrégé.

**AEF** : Certains syndicats de chefs d'établissement demandent à être intégrés dans ce corps unique de l'encadrement, qu'en pensez-vous ?

**Roger Chudeau** : C'est une piste intéressante, qui sera abordée à moyen terme... C'est l'une des préconisations qui émerge des négociations portées par le gouvernement depuis 2007 dans le cadre de la réforme de la Fonction publique de l'État. Un chef d'établissement doit pouvoir devenir IPR sans repasser un concours. Aujourd'hui, on passe tout le temps des concours : à 40 ans on se retrouve à nouveau devant un jury, à la longue c'est un peu infantilisant... Un corps unique signifierait un seul concours aux fonctions d'encadrement, qui permettrait ensuite de passer d'un poste de chef d'établissement à celui d'inspecteur, du terrain à l'expertise, puis de nouveau au terrain. Mais engager la création d'un corps unique demande un travail extrêmement complexe. Il faut veiller à ce que personne n'y perde. J'aimerais être celui qui ouvrira la voie...

**Nous retrouvons dans cet interview les orientations présentées par Roger Chudeau lors de l'audience accordée au SIA par le cabinet du Ministre en la présence de Patrick Allal, conseiller aux relations sociales.**

**Retrouvez le compte-rendu de cette audience sur le site du SIA à la rubrique « actualités » :**

[www.syndicat-ia.fr](http://www.syndicat-ia.fr)



Paris , le 23 octobre 2009

Robert Prosperini, Secrétaire général

A

**Monsieur le Ministre de l'Education Nationale  
A l'attention personnelle de Luc Chatel**

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à attirer votre attention sur une situation qui génère un profond mécontentement dans le corps des inspecteurs d'académie : une organisation précipitée de la participation des inspecteurs et chefs d'établissement aux réunions inter académiques sur la réforme du lycée.

En ce qui concerne par exemple celle qui s'est tenue jeudi 22 octobre 2009, les personnels n'en ont été informés que le mardi 20 par courriel. Cette information tardive nous interroge, certains même la trouvent peu respectueuse de leurs activités et des engagements pris à l'égard des personnels qu'ils encadrent.

De surcroît, dans une des académies, au prétexte qu'un bus a été affrété, les personnels ont été informés qu'aucun autre mode de trajet ne serait remboursé.

Cette mesure qui conduirait au refus de prise en charge des frais de déplacements engendrés par certains agents pour venir rencontrer le Ministre nous apparaît extrêmement contestable sur le plan administratif et de nature à perturber la relation directe et confiante que vous avez voulue avec les cadres de votre ministère.

Si l'on ajoute à cela que l'application nationale des remboursements de frais de déplacements et de mission (logiciel ULYSSE) n'étant toujours pas opérationnelle, les déplacements ne sont plus remboursés depuis le mois de mai 2009 dans nombre d'académies, on ne peut que comprendre le profond mécontentement des inspecteurs (à ce jour, ce retard de paiement correspond à une somme moyenne par IA IPR d'environ 2000 euros).

Ce mécontentement vient grossir celui engendré par le retard pris dans la mise en œuvre du protocole d'accord signé en novembre 2008. En effet, aucun décret modifiant le taux de rémunération de l'indemnité de charges administratives des IA n'est à ce jour paru. De même nous n'avons toujours pas connaissance des conditions arrêtées pour la constitution du tableau d'avancement à la Hors Classe pour l'année 2010. Le retard pris compromet le respect de la réglementation qui prévoit que la procédure soit terminée pour la fin de l'année civile 2009.

D'autres sujets de préoccupation ont vu le jour pour les inspecteurs d'académie :

- la taxe carbone qui sera à leur charge tandis que leurs missions les conduisent à de longs et coûteux déplacements quotidiens. Or l'attribution d'un véhicule pour accomplir leur service qu'un rapport d'audit commandé par le ministère en 2007 préconisait, serait particulièrement bienvenu et sans coût supplémentaire pour l'Etat ;
- la contradiction entre un des objectifs de la LOLF selon lequel plus de 80 % des enseignants doivent avoir été vus au cours des cinq dernières années et l'évolution des missions des inspecteurs telle qu'elle apparaît dans la circulaire n°2009-064 du 19 mai 2009, désormais centrées sur l'accompagnement des établissements.

Ce contexte de tension pourrait conduire les IA et notamment ceux chargés d'inspection pédagogique, à suspendre leurs déplacements dans l'attente des remboursements des dépenses qu'ils ont engagés ce qui aurait pour conséquence de perturber le pilotage pédagogique et de ralentir la mise en place des nouvelles dispositions que vous initiez.

Il nous paraît donc urgent de prendre les mesures nécessaires pour rétablir un climat de confiance et de sérénité indispensable à un engagement de conviction des IA dans l'exercice de leurs missions.

C'est pourquoi, nous renouvelons, avec insistance, notre demande d'audience auprès de vous.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute et respectueuse considération.

**Robert PROSPERINI**

*Copie transmise à Monsieur le Directeur de l'Encadrement*

## Mouvement des DSDEN

Bouches-du-Rhône : Jean-Luc Benefice (département des Pyrénées Orientales), en remplacement de Gérard Treve, admis à la retraite.

Charente-Maritime : Guy Stievenard (département de la Lozère), en remplacement de Gérard Prodhomme, admis à la retraite.

Gard : Jean Gutierrez (département des Ardennes), en remplacement de Daniel Vandendriessche, appelé à d'autres fonctions.

Indre-et-Loire : Guy Charlot (département des Alpes-de-Haute-Provence), en remplacement de Jean-Louis Merlin, admis à la retraite.

Moselle : Jean-René Louvet (département du Gers), en remplacement de Francis Defranoux, appelé à d'autres fonctions.

Var : Jean Verlucco (département du Puy-de-Dôme), en remplacement de Dominique Muller, admis à la retraite.

Yonne : Claude PICANO (département du Territoire de Belfort), en remplacement de Jean-Michel HIBON, admis à la retraite.

## IA-IPR nommé Directeur de CRDP

Olivier Masse, IA-IPR, classe normale, est nommé et détaché dans l'emploi de directeur du Centre régional de documentation pédagogique (C.R.D.P.) de l'académie de Limoges, pour une première période de 3 ans.

## IAA nommés DSDEN

Alpes-de-Haute-Provence : Didier Vin-Datiche (département du Bas-Rhin), en remplacement de Guy Charlot, muté.

Ardennes : Evelyne Greusard (département de la Loire), en remplacement de Jean Gutierrez, muté.

Bas-Rhin : Valérie Debuchy (département de la Seine-Saint-Denis), en remplacement de Philippe Biteau, appelé à d'autres fonctions.

Cantal : Yves Delecluse (département de la Moselle), en remplacement de Frédéric Gilardot, appelé à d'autres fonctions.

Corse du sud : Lionel Tarlet (département du Rhône), en remplacement de Guy Renaudeau, admis à la retraite.

Doubs : Elisabeth Bisot (département du Nord), en remplacement de monsieur Daniel Guerault, admis à la retraite.

Gers : Denis Toupry (département du Gard), en remplacement de Jean-René Louvet, muté.

Jura : Jean-Marc Milville (département de la Seine-Maritime), en remplacement de Roland Franiatte, admis à la retraite.

Lozère : François Lacan (département du Val-d'Oise), en remplacement de Guy Stievenard, muté.

Puy-de-Dôme : Luc Launay (département des Hauts-de-Seine), en remplacement de Jean Verlucco, muté.

Pyrénées Orientales : Dominique Beck (département du Nord), en remplacement de Jean-Luc Benefice, muté.

Sarthe : Emmanuel ROY (département du Rhône), en remplacement de Jean-Claude ROUANET, admis à la retraite.

Territoire de Belfort : Patrick MELLON (département du Pas-de-Calais), en remplacement de Claude PICANO, muté.

## IA-IPR nommés DSDEN

Yvelines : Jean-Michel Coignard (administration centrale du ministère de l'Éducation nationale), en remplacement de Joël-René Dupont, admis à la retraite.

## IA-IPR nommés IAA

Gard : Philippe Maheu (académie d'Aix-Marseille), en remplacement de Denis Toupry, appelé à d'autres fonctions.

Hérault (académie de Montpellier) : Olivier Millangue.

Isère (académie de Grenoble) : Jean-Pierre Batailler.

Nord : Jacques Caillaut (académie de Bordeaux), en remplacement de Dominique Beck, appelé à d'autres fonctions.

Nord : Michèle Weltzer (académie de Nancy-Metz), en remplacement de Élisabeth Bisot, appelée à d'autres fonctions.

Seine-Maritime (académie de Rouen) : Jean-Marc Milville ;

Seine-Maritime : Michel Houdu (académie de Poitiers), en remplacement de Jean-Marc Milville, appelé à d'autres fonctions.

Seine-Saint-Denis : Patrice Dutot (académie de Versailles), en remplacement de Valérie Debuchy, appelée à d'autres fonctions.

Val-d'Oise : Rachid Azzouz (académie de Créteil), en remplacement de François Lacan, appelé à d'autres fonctions.

Seine-Maritime : Pascale NIQUET-PETITPAS (académie de Poitiers), en remplacement de M. Antoine DESTRES, appelé à d'autres fonctions.

Pas-de-Calais : Françoise BLONDEEL (académie de Lille), en remplacement de Patrick MELLON, appelé à d'autres fonctions.

Val-de-Marne (académie de Créteil) : Marie-Françoise Crouzier, du 1er septembre 2009 au 2 septembre 2009.

## IAA nommés en la même qualité

Rhône : Marie-Françoise Crouzier (département du Val-de-Marne), à compter du 3 septembre 2009, en remplacement de Lionel Tarlet, appelé à d'autres fonctions.

Rhône : André DUCO (Paris second degré), en remplacement de Emmanuel ROY, appelé à d'autres fonctions.

## Inspection générale

Max Brisson est nommé inspecteur général de l'éducation nationale (5<sup>e</sup> tour).

# « Faux diplômes » à l'Université

**L'université du Sud-Toulon-Var ayant été suspectée d'avoir « vendu » des faux diplômes à des étudiants chinois, la revue IA est allée interviewer son Président, Laroussi OUSLATI qui a bien voulu répondre à nos questions.**

**IA :** Monsieur le Président, la presse nationale se fait l'écho d'un trafic de diplômes dans votre université. Qu'en est-il de cette affaire ?

**L.O. :** Il n'y a bien sûr jamais eu de trafic de diplômes à l'université de Toulon. Je m'en porte garant et je m'élève d'autant plus en faux contre cette affirmation qu'elle met en cause l'honnêteté de l'université française en général. Et d'ailleurs, une mission de l'Inspection Générale de l'Administration est venue à deux reprises à l'université de Toulon et a conclu évidemment à l'absence d'une telle situation.

**IA :** Mais alors, dans la mesure où il n'y pas de fumée sans feu : que s'est-il passé ? On dit que les étudiants chinois ont pu obtenir leur diplômes sans parler du tout ou en parlant très peu le français ?

**L.O. :** Certes, un nombre important d'étudiants chinois, chez nous comme dans d'autres universités, parlent assez mal le français, ils sont souvent plus familiers de la langue écrite. Mais en tout état de cause, nous n'avons fait qu'inscrire des étudiants régulièrement autorisés à séjourner sur le territoire français pour faire des études universitaires. D'ailleurs, cette situation a été finalement dénoncée nationalement après mes interventions notamment par le Directeur du CIEP, établissement responsable du TCF<sup>(1)</sup>, test officiel utilisé par les services consulaires français dans toutes les ambassades pour vérifier le niveau des étudiants étrangers qui souhaitent engager ou poursuivre leurs études en France.

Il semble qu'on ait pu, dans certains cas, contourner en Chine dans les conditions qui restent à établir le TCF lui-même.

**IA :** Mais alors, que peut-on reprocher à vous-même et à l'université de Toulon ?

**L.O. :** Ce qu'on peut me reprocher, c'est un dysfonctionnement de la procédure administrative d'inscription des étudiants étrangers qui, je m'empresse de le dire, n'a aucune conséquence sur la régularité des inscriptions. En particulier, j'ai créé une commission centralisée de validation (CCV), que j'ai présidée. Or, une telle commission ne peut être normalement présidée que par un professeur des universités alors que je suis maître de conférences. Et par ailleurs, la Commission a fonctionné par sous-groupes alors que, comme pour un jury, elle aurait dû être réunie seulement en plénière et dans la même salle (Décret du 23 août 1985).

Comme chaque membre de la Commission donnait son avis parfois même par écrit et directement sur les

dossiers, ce que j'ai fait, pour ma part, certains en ont conclu que je traitais seul certains dossiers d'étrangers et notamment des étudiants chinois et qu'il y avait donc des « inscrits du Président » ce qui est totalement contraire à la vérité.

**IA :** Et de quoi parle-t-on lorsqu'on parle des « faux » diplômes ?

**L.O. :** Là, j'en suis réduit à imaginer un certain scénario dans lequel les étudiants chinois ayant obtenu régulièrement leur visa à la suite d'un test validé par les autorités consulaires françaises mais avec un niveau réel en français très insuffisant, se seraient procurés par des moyens que j'ignore (ou auraient eux-mêmes fabriqués) de faux diplômes. Ces diplômes ne pouvant en aucun cas tromper les autorités françaises mais pouvant éventuellement après leur retour en Chine être présentés comme des vrais par des étudiants chinois. Si mon hypothèse est juste, d'autres étudiants chinois que ceux fréquentant l'université de Toulon, ont pu se procurer ce type de parchemins qui n'ont bien sûr aucune valeur.

**IA :** Mais alors, d'où est partie la rumeur ?

**L.O. :** - Vous savez, l'université est un milieu où parfois des conflits de personnes sont portés sur la place publique. En fait, à Toulon tout est parti de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), où un conflit opposait le directeur, un de ses collaborateurs et un enseignant. Ce dernier a porté plainte prétendant qu'il y avait un trafic de diplômes en s'appuyant pour cela sur le faible niveau en français des étudiants chinois. Ce qui a mis le milieu médiatico-universitaire en ébullition.

**IA :** Pour se défendre, le directeur de l'IAE a déclaré que la Commission Centrale (CCV) lui avait imposé des étudiants ?

**L.O. :** N'oublions pas que l'IAE est une composante de l'université et que dans la mesure où la Commission Centrale de Validation était mise en place, il était normal qu'elle étudie les dossiers pour l'ensemble des composantes.

**IA :** Monsieur le Président, mais tout ça pour ça ? Qui vise-t-on dans cette affaire : l'université française, l'université de Toulon-Sud-Var, vous-même ?

**L.O. :** Certes, j'ai le sentiment d'être visé personnellement et cela me blesse profondément car je crois avoir été honnête tout au long de ma carrière et je mesure les responsabilités qui m'incombent depuis que mes pairs m'ont porté à la présidence, en 2007 avec 65% des voix et un an après - du fait de la réforme - avec 75% des voix. Je mesure aussi qu'ayant une responsabilité politique au sein de la région PACA<sup>(2)</sup>, je suis d'autant plus exposé au plan médiatique.



Mais ce qui me préoccupe essentiellement c'est que, représentant la diversité, je voue à l'école et à la république une grande reconnaissance pour m'avoir permis de devenir ce que je suis : enseignant de l'enseignement supérieur et président d'université. Et je me fais un devoir qui pour moi est sacré, de défendre l'honnêteté et la qualité de ma maison, l'université française.

Et mon deuxième devoir, c'est de protéger mon université de Toulon, petite université qui défend âprement sa place pour montrer que son niveau d'enseignement et son niveau de recherche n'a rien à envier aux plus grandes.

**IA.** : *Et que va-t-il se passer maintenant ?*

**L.O.** : J'ai le sentiment ne pas avoir été épargné par le rapport de l'Inspection Générale dont la mission, je le croyais, était d'abord d'assurer dans le cadre d'une enquête honnête et impartiale, la défense des agents du service public lorsque aucune faute autre que technique ne pouvait leur être reprochée. Cependant, je suis parfaitement serein et si comparution en commission disciplinaire devant mes pairs il devait y

avoir, je m'y présenterais la tête haute, fier des réalisations de mes deux premières années de présidence et reconnaissant que je suis aux parents et aux étudiants de ne pas avoir boudé l'université de Toulon et de ne pas s'être laissés influencer par le déferlement médiatico-universitaire.

Nos effectifs ont augmenté cette année, notre université reste très ouverte à l'inscription des étudiants étrangers, c'est un des objectifs importants que je me suis assigné comme président, et je m'y tiendrai car du positionnement international au meilleur niveau dépend l'avenir de l'université française.

**La rédaction**

(1) Test de connaissance du français

(2) M L.Oueslati est conseiller régional, Président de la Commission Développement Économique, Europe, Relations Internationales

**Depuis cet entretien, le président de l'Université a été suspendu de ses fonctions par la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse, dans des conditions dont la régularité administrative et juridique nous interroge.**

## De crise en crise

**Peu à peu, une certaine lumière se fait jour, la crise est triple.**

### LA CRISE FINANCIÈRE

Cette crise a été suscitée par des prêts accordés à des emprunteurs insolubles et vulnérables pour acquérir une maison aux Etats-Unis par des banquiers soucieux d'empocher des commissions. La diffusion de ces mauvaises dettes s'est opérée par la « titrisation » et la revente de ces actifs financiers douteux à d'autres financiers soucieux de « doper » le rendement des fonds qu'ils géraient. Ce dopage a bien produit son effet : la cupidité a conduit, si ce n'est à la ruine, à de graves pertes financières qui ont généré la crise économique.

Il faut noter qu'une apparente stabilité des prix, à la consommation, dissimulait une inflation des actifs immobiliers et mobiliers (les actions). Il faut noter aussi que les gouvernements occidentaux ont préféré sauver les banques privées, plutôt que de soutenir les pauvres emprunteurs individuels défaillants, ce qui est un choix socialement orienté.

### LA CRISE ÉCONOMIQUE

Le système financier occidental atteint par la crise financière, a cessé de jouer son rôle : celui de faciliter les échanges. L'absence de crédits (la confiance, l'huile dans les rouages économiques) a entraîné la crise économique, c'est-à-dire que la production de biens et services a diminué, le chômage s'est accru. Cette crise économique a été enrayée, au moins momentanément, par l'action des gouvernants qui ont

fait ouvrir en grand les vannes du crédit et se sont lancés dans de vastes plans de soutien (la prime à la casse des automobiles par exemple), ce qui a rétabli une certaine confiance, mais ce n'est pas sans conséquence sur les finances publiques.

### LA CRISE ÉCOLOGIQUE

En fait cette crise est indépendante des deux premières, mais elle était latente, et peut-être est-elle beaucoup plus grave pour la société occidentale dont la consommation de ressources naturelles est effrénée. Elle résulte de la prise de conscience de la « finition » des ressources naturelles (pour moi la première alarme date des travaux du Club de Rome en 1972), mais aussi du fait soudain évident que la transformation par l'homme de son milieu, la Terre, entraînait un réchauffement climatique destructeur.

Cette crise conduit à la remise en cause de notre modèle économique : la « croissance à tout va » est injustifiable, dès lors que de nombreux hommes ne peuvent y accéder et pire, en deviennent les victimes.

Le monde occidental se doit de réaliser pour lui-même un modèle de développement compatible avec les ressources disponibles équitablement réparties, maintenant certains équilibres naturels. Il lui revient aussi de le proposer aux autres. Les disparités de revenus et de ressources au sein des sociétés occidentales, mais aussi dans le monde, devraient être fortement réduites.

### LA CRISE À VENIR

Le risque est grand de sortir de l'analyse du passé pour s'engager dans une prévision, mais comme ci-

toyen, il paraît indispensable de faire part de prévisions, de fait, guère réjouissantes.

L'accumulation des déficits des économies occidentales, tant publics que privés, va devenir insupportable. Pour la France rappelons les paroles du Premier Ministre en septembre 2007 sur « l'Etat en faillite », depuis cela ne s'est pas arrangé. Notons que ce propos était bien socialement marqué, l'Etat aujourd'hui ne serait-il plus en faillite ?

Les dettes publiques, et privées, sont telles qu'il devient urgent de se poser la question de leur diminution, diminution n'est pas nécessairement remboursement.

La première « piste » pour diminuer les dettes publiques repose sur une forte croissance économique, et donc la hausse des revenus, ce qui allège relativement les dettes. Les recettes fiscales en général augmentent plus vite que les revenus. Historiquement, la diminution de la dette en valeur absolue est exceptionnelle. Mais avec la crise écologique, il est vain de parier sur une forte croissance économique pour redresser les finances publiques.

La seconde « solution » est à peine dicible, c'est la banqueroute de(s) Etat(s). En toute souveraineté un Etat peut décider de « faire défaut », comme la Russie tsariste a fait défaut, l'Etat successeur ayant refusé d'assumer les charges de remboursement des emprunts russes. Un Etat peut, du fait de sa souveraineté, différer, réduire sa dette, reporter le paiement des intérêts ... Une banqueroute est une solution extrême, difficile à mettre en œuvre par certaines puissances occidentales.

Une porte de sortie utilisée plus couramment par certains Etats est la dévaluation de leur monnaie. Aujourd'hui le dollar s'affaiblit sur le marché des changes, en conséquence le pouvoir d'achat des détenteurs de dollars (parmi lesquels la Chine et les producteurs de pétrole du Golfe Persique) diminue

sauf en produits américains. La livre sterling baisse aussi en euros.

Enfin l'inflation est aussi une issue : l'augmentation des prix, des revenus, et des prélèvements obligatoires provoque l'augmentation nominale du produit intérieur brut, ce qui réduit relativement la dette (lorsqu'elle n'est pas indexée).

De 1944 à l'Euro, la France, et aussi l'Italie, avaient une politique de déficit budgétaire qui après un épisode inflationniste se concluait par une dévaluation. Ces deux Etats ont connu de surcroît des taux de croissance qui ont contribué à l'allègement (relatif) de leur dette publique. Cette solution passée se heurte aujourd'hui à la monnaie unique et à la banque centrale européenne. Avant le franc se dévaluait assez régulièrement, le mark était, lui, réévalué. Dès lors on peut se risquer à une hypothèse : les politiques, et les attitudes, économiques et financières françaises et allemandes divergent trop pour rester dans la même zone monétaire.

Le maintien de la France dans la zone euro nécessiterait une augmentation très significative des prélèvements publics (impôts et cotisations sociales) ou/et une réduction très forte des transferts sociaux (retraites et pensions, prestations familiales, indemnités des soins).

#### EN CONCLUSION

Le dollar est en train de perdre son caractère de monnaie de réserve et sa reconnaissance internationale ; le maintien de la zone euro est incertain. Ceci indépendamment, de la « crise écologique ».

Jean-Pierre Sollier

## *Indicateurs de performance dans le secteur public : entre illusion et perversité*

**Dans la Revue IA n°1 de janvier 2009, Yves Peuziat interrogeai le concept de performance. Il vous propose sur ce thème une lecture d'un texte lumineux sur « les indicateurs de performance dans le secteur public : entre illusion et perversité » paru dans la revue Cités n°37, PUF en ce début d'année. L'ensemble des articles sont téléchargeables sur [cairn.info](http://cairn.info)**

L'évaluation est à la mode, et la référence à ses vertus est de bon ton. La sphère publique n'y échappe pas. Le président de la République et le Premier ministre ont ainsi décidé, il y a un an, la création d'un secrétariat d'Etat chargé, entre autres choses, de l'évaluation des politiques publiques. Pour autant, il ne s'agit pas d'une révolution. L'évaluation des politiques publiques existe depuis près de quarante ans dans notre pays, avec il est vrai des fortunes diverses<sup>(1)</sup>.

En 1990, vingt ans après des débuts expérimentaux mais marqués par un grand enthousiasme, elle a fait l'objet d'une reconnaissance au plus haut sommet de l'Etat grâce au gouvernement de Michel Rocard<sup>(2)</sup>. Malgré une diffusion ultérieure manifeste<sup>(3)</sup>, son bilan apparaît aujourd'hui mitigé, notamment en raison de l'intérêt variable des gouvernements successifs. Rien de véritablement sans précédent, donc, dans la politique actuelle de promotion d'une « culture des résultats », si ce n'est un volontarisme clairement affiché d'appliquer très concrètement l'évaluation des politiques publiques dans les faits.

La plupart des discours officiels et des commentaires actuels glorifient l'évaluation. Notre propos sera différent. Il ne vise ni à décrédibiliser ni à délégitimer l'évaluation en soi (certaines évaluations sont bien sûr nécessaires et peuvent contribuer utilement à l'ana-

lyse), mais à produire de la critique sur l'usage de l'évaluation économique des politiques publiques et sur son équivalent managérial s'apparentant parfois à une caricature, nourrie d'idéologie et érigée en système illusoire et pervers.

Pour l'économiste, l'évaluation des décisions publiques renvoie à la nécessité de se prémunir contre les pertes économiques dans un monde où les ressources sont limitées. Il s'agit, étant donné une fin donnée, de s'attacher à employer une combinaison de moyens adaptée à son service. Sous l'hypothèse implicite d'une prévision des conséquences, cette forme de rationalité instrumentale se confond avec l'efficacité ; sous l'hypothèse supplémentaire d'une intention d'optimalité, elle se confond avec l'efficacité<sup>(4)</sup>. En substance, il s'agit alors de ne rien entreprendre qui puisse être réalisé avec moins de ressources, ou qui satisferait moins le but recherché que d'autres solutions compte tenu des ressources mobilisées. La motivation en est moins éthique — comme la conception du gaspillage émanant communément du sens moral — qu'intéressée : il s'agit d'une conception utilitariste de la rationalité, visant à comparer les coûts et les bénéfices de l'action publique.

On ne saurait a priori remettre en cause la recommandation de l'usage de la raison pour identifier et promouvoir des sociétés meilleures. De ce point de vue — dans une volonté typiquement occidentale d'action sur le monde —, l'évaluation économique entend bien faire, en mettant au centre de ses préoccupations la promotion de l'intérêt général, mesuré par les bénéfices nets des décisions publiques. On pourra objecter avec justesse que certaines obligations de service public se prêtent mal à un tel arbitrage entre coûts et bénéfices : les administrations ne sont certes pas des entreprises. Mais sans doute peut-on dans ce cas chercher néanmoins à minimiser le coût pour un objectif donné, en s'assurant ne pouvoir faire ni aussi bien (ni mieux !) pour moins cher. Après tout, l'action gouvernementale influence largement l'activité économique et sociale, les administrations coûtent à l'ensemble des contribuables, etc. De ce point de vue, les économistes sont dans leur rôle en cherchant à évaluer globalement l'utilité collective de décisions publiques. Dans un cadre formel, ils calculent à cet effet un bilan socio-économique aussi exhaustif que possible, destiné à mettre en évidence des inefficacités dont les efforts de réduction seraient autant de gains de liberté dans l'action. En ce sens, l'évaluation opère un jugement de valeur certes fondamental<sup>(5)</sup>, mais pour un objectif qui n'est en soi ni incompréhensible ni illégitime.

Il est pourtant difficile de ne pas critiquer le réductionnisme de l'évaluation économique des politiques publiques. En prenant comme modèle les sciences phy-

siques, sans doute pour en revendiquer le crédit et le prestige scientifiques, elle a développé — parfois au prix d'hypothèses héroïques voire paradoxales<sup>(6)</sup> — un appareillage théorique formel et des techniques quantitatives de mesure qui, une fois combinées, construisent une forme de « mathématique sociale ». Cette ambition formelle a permis d'immenses succès sur le plan intellectuel, mais au prix d'une modélisation simplificatrice qui pourrait faire oublier qu'en matière de phénomènes sociaux les aspects du réel pour lesquels on dispose de données quantitatives sont fatalement limités, et pourraient de surcroît n'être pas vraiment les plus importants. Un récent rapport d'évaluation entend par exemple comparer les coûts et les bénéfices des drogues pour la collectivité<sup>(7)</sup>. Les auteurs nous y expliquent que si la consommation de tabac, d'alcool et de drogues illicites engendre des coûts pour la collectivité, les activités liées à leur production et à leur distribution disposent également d'un poids important dans l'économie nationale et génèrent des recettes fiscales (pour le tabac et l'alcool) ainsi que des économies pour la collectivité (économies du fait de décès prématurés, en termes de retraites non versées et d'économies sur les dépenses de santé). Il ressort fort heureusement de cette comparaison que les drogues coûtent plus cher à la collectivité qu'elles ne rapportent !

L'honneur est sauf : dans l'intérêt général, l'Etat n'aura pas à subventionner la consommation de drogues... On est en droit d'émettre des doutes sur ce type d'exercice, pourtant parfaitement fondé et valable au plan de la théorie économique, et se voulant sans doute d'une grande neutralité axiologique, mais dont on voit mal l'utilité de l'information obtenue pour l'orientation fondamentale des politiques. Cet excès de prétention de l'évaluation économique à orienter universellement les choix publics trouve son aboutissement dans un autre exemple devenu célèbre parce que particulièrement saisissant. A la fin de l'année 1991, l'économiste en chef de la Banque mondiale affirma dans une note interne de l'institution que le déversement massif de déchets toxiques dans les pays à bas salaires était d'une logique économique imparable<sup>(8)</sup>. Cette affirmation est certes fondée au plan de l'analyse économique (pour au moins trois raisons techniques), mais convient-il pour autant de vouloir théoriser cette idée et d'en tirer la conclusion pratique que la Banque mondiale devrait effectivement encourager une importante migration des industries polluantes vers les pays les plus pauvres ?

La critique s'adresse évidemment moins à l'évaluation économique en elle-même — simplificatrice par essence comme tout effort de modélisation —, qu'à ses mésusages, à ses défauts d'interprétation ou à ses manques d'intégration dans une problématique explicative ou normative nécessairement plus large. Comme l'écrivaient Paul Dumouchel et Jean-Pierre

**« L'économie est la forme essentielle du monde moderne....**

**Pourtant le vrai sens de la vie est ailleurs. Tous le savent. Tous l'oublient »**

Dupuy : « L'économie est la forme essentielle du monde moderne, et les problèmes économiques sont nos préoccupations principales. Pourtant le vrai sens de la vie est ailleurs. Tous le savent. Tous l'oublient »<sup>(9)</sup>. La force de cette réflexion est frappante à titre individuel, mais aussi à titre collectif pour l'évaluation des politiques publiques, d'une part parce que les avantages de l'action publique sont souvent non-marchands (environnement, santé, éducation...), d'autre part parce que ses effets sont en général nombreux, complexes et hétérogènes (étendue des domaines et des leviers d'action, temporalité, incertitude...), enfin et surtout parce c'est bien la conjonction de plusieurs types de rationalités (économique, mais aussi politique...) qui caractérisent le sens de l'intervention de l'Etat. Pour valables qu'ils soient, les progrès instrumentaux et les raffinements méthodologiques de l'évaluation économique (valeurs tutélaires, taux d'actualisation, etc.) n'y changent rien. Deux tendances entrecroisées forgent cet état de fait malheureux. La première est la propension plus ou moins intentionnelle de certains économistes à gommer tout exercice critique à l'égard des hypothèses ou des limites intrinsèques du bel instrument formel qui les a consacrés parfaits conseillers du Prince. La seconde est la facilité avec laquelle certains élus se laissent convaincre, par croyance naïve ou par foi idolâtre, qu'ils tiennent là le dispositif ultime d'une gestion « scientifique » de l'action publique, sans voir qu'ils assimilent le scientifique et le normatif<sup>(10)</sup>, et qu'ils se condamnent par ailleurs à mettre plus ou moins directement la décision publique dans les mains de technocrates et d'experts autoproclamés, au détriment de la raison pratique, de la sagesse du sens commun, de la réflexion éthique et de la délibération politique.

Même en reconnaissant une intention scientifique à la théorie économique (et il est difficile de nier qu'il existe une part d'économie positive), l'intérêt de ses résultats pour la transformation des sociétés reste une question profonde et difficile, qui appartient à la philosophie économique. Elle ne saurait se résumer à une pensée unidimensionnelle ni à une adhésion aveugle à des doctrines scientifiques, telle celle d'Ernest Renan, pour qui « organiser scientifiquement l'humanité » était « le dernier mot de la science moderne », « son audacieuse mais légitime prétention »<sup>(11)</sup>. Sur un plan plus pratique, l'ambition prescriptive qui est celle de l'évaluation économique des politiques publiques a par ailleurs des résultats dont on peut parfois se demander s'ils sont effectivement des succès du point de vue de l'intérêt général : avec un peu de mauvais esprit, on en viendrait à penser qu'il conviendrait d'évaluer économiquement l'intérêt des évaluations économiques...

Mais ces critiques s'adressent davantage aux manques d'intégration, de traduction, d'interprétation et d'explication des connaissances particulières issues des modèles d'évaluation économiques qu'à leur am-

bition initiale de fournir des évaluations globales des politiques publiques, qui pourraient s'imaginer sans excès, voire même mises au service de la transparence et de la démocratie dans la préparation des décisions publiques<sup>(12)</sup>. Il en va toutefois différemment d'autres formes d'évaluation de l'action publique, qui partagent avec les modèles d'évaluation économique une forme de « réductionnisme du chiffre », mais avec des fondements analytiques souvent moins solides, et qui appellent en conséquence des critiques plus sévères. Il en est ainsi de nombreux « indicateurs de performance » qui fleurissent dans nos sociétés de manière générale et dans le secteur public en particulier, et qui — dans ce dernier cadre — entendent évaluer l'action publique de manière objective, avec parfois un aplomb singulier au regard

### **« Le mécanisme des indicateurs a l'atout de la simplicité »**

de la pauvreté de la conception de leur architecture. L'unité de statistique et d'économétrie du Centre commun de recherche de la Commission européenne a par exemple récemment mis en évidence la piètre fiabilité du « classement de Shanghai » qui entend fournir une évaluation internationale comparative des universités dans le monde

à partir d'un indicateur composite<sup>(13)</sup>. L'incertitude associée au classement de l'ENS-Ulm permet d'apprécier la robustesse statistique de la méthodologie retenue : en apportant de légères modifications au mode d'agrégation des indicateurs individuels de 2008, l'ENS se situe selon les simulations tantôt à la 90ème, tantôt à la 26ème place. Quel sens faut-il dès lors accorder à ce classement ? Et quelles leçons peut-on en tirer pour la réforme des systèmes universitaires en Europe ? De ce point de vue, l'approche économique a au moins le mérite de s'appuyer sur un corpus instrumental intégré et construit depuis le milieu du XIXème siècle<sup>(14)</sup>, quand l'approche managériale cède à une mode importée du secteur privé visant un pilotage de l'activité grâce à quelques critères certes chiffrés, mais dont le sens peut poser question.

Le mécanisme des indicateurs a l'atout de la simplicité, et ses avantages existent — sous certaines hypothèses, et quand on en maîtrise la construction — pour un management par objectifs<sup>(15)</sup> où, dans le cadre d'une relation contractuelle, l'employeur va par exemple chercher des indicateurs de performance, mesurables et corrélés à l'objectif visé, qui refléteront les résultats de ses employés. Mais il faut remarquer que cette façon de faire n'empêche pas la mauvaise gestion du secteur privé lui-même. Maya Bacache-Beauvallet<sup>(16)</sup> en donne deux exemples très parlants liés à l'existence d'un écart entre indicateur et objectif visé : le premier concerne un joueur de football professionnel, accusé de donner trop souvent la balle à l'adversaire, et dont le contrat fut modifié de sorte qu'il devait s'acquitter d'une pénalité à chaque occurrence. Le joueur donna certes moins le ballon à l'adversaire, mais aussi moins à ses partenaires, parce qu'il tentait de le garder le plus longtemps possible. Le deuxième exemple concerne une entreprise de

télécommunications, dans laquelle les informaticiens étaient payés à la ligne de code écrite. Sans surprise, leurs programmes devinrent inutilement longs... Il faut ensuite poser la question de la pertinence du vœu de généraliser ce modèle au secteur public, quand la plupart des chercheurs en management en admettent une certaine spécificité. Anne Pezet et Samule Sponem<sup>(17)</sup> fournissent à cet égard de stimulants exemples, en relevant en particulier que la mise en place d'indicateurs pour mesurer la performance d'un agent implique qu'il ait un certain degré de contrôle sur les résultats à obtenir (alors que l'action publique obéit à des contingences multiples et beaucoup plus larges), en mettant l'accent sur l'action à court terme des managers qui entendent obtenir une promotion rapide (quand l'action publique devrait se caractériser par une inscription dans le temps) ou en attirant l'attention sur l'interprétation différentielle de la lecture de certains chiffres. Dans le cadre initial de la LOLF, une augmentation du taux de dépistage positifs d'alcoolémie fut ainsi interprétée par la police comme un signe de l'efficacité de ses contrôles, mais par la gendarmerie comme un signe d'un moindre effet dissuasif de son action. Charles Hadji se demande de même si une hausse des heures supplémentaires effectuées par les enseignants serait un indice du progrès de l'action éducative, ou au contraire de l'effort à fournir pour mettre le nombre suffisant d'enseignants compétents au service des élèves<sup>(18)</sup>...

En réalité, ce type d'indicateurs d'évaluation, qui ne s'utilise valablement dans le secteur privé que sous certaines conditions restrictives, se heurte a fortiori à des difficultés supplémentaires dans le secteur public, où il existe une pluralité d'objectifs, différentes définitions de la qualité ou de la performance, et des formes d'action complexes qui se prêtent mal à la mesure. Vouloir capturer la complexité de cette réalité en construisant une batterie d'indicateurs ou un indicateur composite serait largement illusoire. Ce serait, dans le premier cas, renoncer à l'attrait principal de l'indicateur qui est sa simplicité, et dans le second, concéder par avance un écart entre l'indicateur et de la diversité des objectifs poursuivis. Plus encore, de la même manière qu'il peut encourager certains comportements contre-productifs au lieu de les limiter, un tel pilotage par le chiffre peut conduire tout aussi ironiquement à ce que le monitoring de l'activité devienne sa norme unique, au détriment de la poursuite des objectifs en eux-mêmes. Il est par exemple frappant de voir combien la mise en place de certains modes d'évaluation s'accompagne d'une avalanche de procédures formelles et de lourdeurs bureaucratiques qui contrarient manifestement l'objectif initial d'efficacité. La perversité du dispositif tient aussi à ce que — aussi discutables qu'en soient les soubassements ou les conditions de mise en œuvre — cette

forme de « réflexivité » universelle et incessante promue par l'évaluation finit par s'imposer à l'ensemble de la société comme une norme puissante, susceptible de se traduire par une demande anxieuse et culpabilisante d'ajustements continuels, dont les effets contre-productifs ne sont eux-mêmes jamais évalués...

Si nous ne sommes pas capables de produire de la critique sur ce type de discours et sur ce type de pratiques, nos sociétés qui se veulent celles de la modernité, de l'efficacité et de la transparence pourraient devenir celles de l'aliénation, de l'angoisse et du contrôle. Nous devons garder à l'esprit que la ligne de raisonnement qui vise à « évaluer la performance publique », et ce d'autant plus qu'on n'en fournit ni construction claire ni explication critique, procède surtout d'une forme de normativité intellectuelle. Celle-ci résulte d'un héritage de théories qui entendaient expliquer tous les aspects de la performance organisationnelle par un déterminisme fonctionnel ou causal, au détriment de toute notion d'intentionnalité humaine<sup>(19)</sup>. Or ce type de conception

mécaniste est non seulement scientifiquement anachronique, il est aussi — comme le dénonçait Arthur Koestler — la négation « de toutes les aspirations et valeurs esthétiques ou morales »<sup>(20)</sup>.

La mise en place d'indicateurs d'évaluation utiles et pertinents dans l'action publique doit donc se faire avec prudence. Elle n'a rien à voir avec l'idéologie creuse de la performance; ni l'ivresse de sa prétendue supériorité. Elle ne se réduit pas à la fiction naïve qui considère certains facteurs significatifs pour la simple raison qu'ils se mesurent facilement. Elle ne peut être que globale, pour éviter que ne soit joué les indicateurs au détriment de l'objectif, et doit rester modeste pour n'être ni un outil de légitimation ni un moyen de clore le débat. Car la question centrale de l'évaluation des politiques publiques reste celle de l'interprétation, qui sous-tend la construction, la mise en forme et la délibération des arguments quantitatifs, a fortiori quand on se place à un certain degré d'agrégation. A l'inverse, la tendance actuelle tend à substituer l'expertise technique à la pensée, et la gestion à la politique. Il est vrai qu'en se focalisant ainsi sur la mesure des résultats, on évite plus facilement de se confronter au questionnement critique des fins.

**Bertrand GUILLAUME**  
**Institut Charles Delaunay,**  
**Université de technologie de Troyes,**  
**FRE CNRS 2848**

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) Voir J.-C. Thoenig, « L'évaluation : un cycle de vie à la française », dans 30 ans de réforme de l'Etat. Expériences françaises et étrangères. Stratégies et bilans (dir. F. Lacasse et P.E. Verrier), Dunod, 2005.
- (2) Et le décret no 90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques.
- (3) La loi organique relative aux lois de finances de 2001 définit par exemple une architecture du budget adaptée à cet objectif.
- (4) M. Vaté, Le Temps de la décision, Presses Universitaires de Lyon, 1976.
- (5) Dans sa Théorie de la justice, Rawls écrit que la justice est aux systèmes politiques ce que la vérité est aux systèmes de pensée. Disons pour le paraphraser que l'efficacité est leur équivalent pour les systèmes économiques.
- (6) On pense en particulier aux comparaisons interpersonnelles d'utilité, ou à l'hypothèse de répartition optimale du revenu.
- (7) P. Kopp et Ph. Fenoglio, Coûts et bénéfices économiques des drogues, Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies, 2004.
- (8) Lawrence Summers, Note de la Banque Mondiale, 12 décembre 1991. Repris dans le Financial Times du 10 février 1992. Chercheur éminent, il deviendra plus tard Secrétaire au Trésor des Etats-Unis, puis Président de l'Université de Harvard.
- (9) P. Dumouchel et J.-P. Dupuy, L'enfer des choses. René Girard et la logique de l'économie, Le Seuil, 1979
- (10) De même que la définition des objectifs ne peut faire

l'économie d'une construction politique et morale, de même la définition d'un critère de jugement, comme sa méthode de mesure, n'est pas neutre. Toute évaluation suppose l'existence d'un système de référence qui échappe à la stricte analyse scientifique.

- (11) E. Renan, L'avenir de la science - Pensées de 1848, Calmann-Levy, 1890.
- (12) L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen indique que « Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique ».
- (13) L. Cédelle, Vers un classement européen des universités. Le Monde, 14 Novembre 2008.
- (14) Consécutif aux travaux de Jules Dupuit sur l'utilité publique des infrastructures publiques.
- (15) P. Drucker, La pratique de la direction des entreprises, Éditions d'Organisation, 1957.
- (16) M. Bacache-Beauvallet, Incitations et désincitations : les effets pervers des indicateurs, Lavedesidées.fr, 2008.
- (17) A. Pezet et S. Sponem, Des indicateurs pour les Ministres au risque de l'illusion du contrôle, Lavedesidées.fr, 2008.
- (18) Ch. Hadji, L'évaluation, miroir aux alouettes. Le Monde, 19 Janvier 2008.
- (19) S. Goshal, Bad Management Theories Are Destroying Good Management Practices, Academy of Management Learning and Education, 4 (1), p. 75-91, 2005.
- (20) A. Koestler, Les racines du hasard, Calmann-Levy, 1972.

## Pas d'improvisation pour une bonne gestion

« Je n'ai pu obtenir le poste dans mon académie d'origine. Depuis deux années maintenant, j'exerce à 1000 km de mon domicile. J'avais espéré obtenir l'académie voisine, mais un collègue moins ancien l'a obtenue au motif que ma demande était trop tardive, alors que je l'ai faite sur les conseils de l'inspection générale. Comment se fait-il que le critère d'ancienneté dans le corps n'ai pas prévalu ? »

L'inspection générale par son conseil de dernière minute t'a donné un faux espoir, car la règle de l'ancienneté ne vaut que pour les demandes qui ont été faites en temps utile (date fixée par la circulaire relative au mouvement), ce qui n'était pas ton cas. Cependant s'il n'y avait pas eu un autre collègue en concurrence, ta demande même tardive aurait été prise en compte.

« Affectée, malgré mes enfants à charge, dans une académie éloignée de mon domicile familial, puis-je espérer l'année prochaine rejoindre une académie limitrophe sachant que je suis stagiaire ? »

Il faut préparer en amont un dossier solide. Pour cela, il faut que tu fasses valoir qu'il n'y a pas d'opportunité

de vacance de poste dans ton académie d'origine à brève échéance et que le seul moyen d'un rapprochement familial reste une académie limitrophe. Nous t'invitons à nous transmettre les éléments de ton dossier bien en amont de la CAPN afin que nous puissions prendre les contacts nécessaires avec la DE. La gestion de chaque dossier ne doit pas relever d'une improvisation pour être efficace.

« J'ai été convoqué par mon recteur pour l'entretien d'évaluation pour la Hors Classe. Or cet entretien a été ajourné sine die. Il semblerait que toute la procédure soit reportée à l'année prochaine. Est-ce possible ? »

Effectivement la DE a choisi de repousser l'instruction des dossiers jusqu'à la parution des textes modificatifs. Or aussi longtemps que la réglementation n'a pas changé, l'administration est tenue d'appliquer celle en vigueur. C'est pourquoi, le SIA a écrit au Directeur de l'encadrement pour qu'il reconsidère la situation.

« Depuis le mois de mai, nous ne sommes plus remboursés de nos frais de déplacement. D'autres collè-

*gues m'ont laissé entendre que le problème venait d'une application nationale qui n'était pas opérationnelle. Qu'en est-il et quand serons-nous défrayés ? »*

Il est vrai que la mise au point du logiciel Ulysse pose des problèmes. Ceux-ci devraient perdurer au moins jusqu'à la fin de l'année civile. En fait, cette nouvelle application nécessite la création pour chaque personne remboursée d'un dossier individuel dont l'élaboration est assez lourde et longue. Le dossier doit ensuite être validé par une plate-forme nationale. Le retard pris dans la mise à disposition de l'application, et l'afflux de dossiers à valider engendre une saturation de la plate-forme qui aggrave le retard. Il est pour le moins surprenant qu'une application ait été imposée sans s'assurer de son fonctionnement à l'échelle du territoire national. Dans ce contexte, nous allons proposer à la DE que des instructions soient données aux recteurs pour régulariser au plus vite les situations des personnels itinérants.

*« A l'ère de la visioconférence, nous avons tous, IA IPR et proviseurs, été convoqués en urgence à la réunion inter académique organisée par le Ministre sur la réforme du lycée. Nous n'avons pas eu d'ordre de mission nominatif. Nous nous sommes vus proposer la mise à disposition d'un seul car pour nous rendre dans l'académie voisine. Et au prétexte de l'organisation de ce déplacement en bus, on refuse de nous rembourser tout autre mode de transport. Ceci est-il bien réglementaire ? Et aurions-nous pu refuser de nous déplacer ? »*

Réglementairement une convocation doit être assortie d'un ordre de mission individuel, d'autant plus quand il s'agit de sortir de l'académie.

On ne peut imposer un mode de transport dès lors qu'il ne permet pas de déplacer l'ensemble des personnels concernés par l'obligation qui leur est faite. Le SIA va demander que les collègues n'ayant pu prendre le bus soient remboursés suivant les modalités habituelles.

En tout état de cause, en l'absence d'ordre de mission, les collègues, à bon droit, auraient pu refuser de se déplacer.

*« Je découvre en lisant les projets de modification du statut des IA IPR que le texte traite aussi des IEN, tout comme la circulaire relative à nos missions s'adressent aux deux corps. Cela signifie-t-il que la décision d'un corps unique a déjà été prise ? »*

Rassure-toi, le texte fondateur de notre statut de juillet 90 concernait déjà les deux corps. Grâce à l'action syndicale, nous avons résisté à la création d'un corps unique qui desservirait plus les IA qu'il ne servirait les IEN. Dans le grand chambardement de la fonction publique qui est en cours, nous avons proposé un corps unique d'inspecteurs à trois grades (IEN, IA, IG). Cette idée n'est pas une improvisation de dernière minute mais s'appuie sur une réflexion menée au sein du SIA depuis la fin des années 90. Cette idée intéresse le DE, qui a demandé au SIA le dossier complet sur ce sujet.

*« IA stagiaire, je découvre que je ne perçois pas la même ICA que mes collègues titulaires. Est-ce normal ? De surcroît, on m'a informé que l'ICA devait être augmentée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 mais qu'elle serait « modulée ». Qu'en est-il et sur quelle base serais-je rémunéré ? »*

Une des rares avancées de la modification du statut du corps proposée au Comité Technique Paritaire Ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2009 concerne précisément l'alignement du mode de calcul de l'ICA pour tous les IA titulaires ou stagiaires. C'est une des anciennes revendications du SIA qui est enfin satisfaite. Jusqu'alors l'ICA des stagiaires était bloquée au niveau atteint par celle des titulaires en 2005 et le différentiel se creusait année après année.

Concernant l'augmentation annoncée de l'ICA, c'est un peu l'Arlésienne. On en parle depuis un an maintenant – depuis le 12 novembre 2008 exactement, date de la signature du protocole auquel le SIA n'était pas associé ce qui nous permet d'avoir un regard objectif sur cette affaire. Mais lorsqu'enfin le texte de l'arrêté interministériel sera paru, c'est-à-dire lorsque « toute honte bue » le ministère de l'Education Nationale (qui avait voulu peser sur le résultat des élections à la CAPN de notre corps par une annonce prématurée, sans l'accord des ministères du Budget et de la Fonction Publique) aura fait amende honorable, le résultat pourrait bien ne pas être au niveau des attentes. En effet le taux annuel de référence de l'ICA des IA – taux différent suivant les fonctions, DSDEN, conseillers de recteurs, IPR – ne subit pas une augmentation mirifique. Par exemple, l'augmentation « garantie » pour un IPR qui reçoit le taux annuel actuel, ne sera que de 62,5€/mois. Certes si on est bien vu de son recteur, on pourra bénéficier d'une majoration qui pourra aller jusqu'à 250 €/mois maximum (37,5% du taux de référence), mais cela se fera alors au détriment de ceux qui ne seront augmentés que du minimum garanti. De belles occasions d'amertume en perspective ! Décidément ce protocole d'accord recèle bien des pièges !

**Soutenez l'action du SIA !  
Adhérez au syndicat des IA !**



Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur le site  
[www.syndicat-ia.fr](http://www.syndicat-ia.fr)

**Dans l'intérêt des collègues, tant du point de vue de l'administration que du syndicat, il faut éviter toute improvisation dans la gestion. Les questions soulevées montrent, que ce sont des dossier solides et longuement mûris qui font le support d'une gestion efficace et équitable pour chacun des collègues et le corps tout entier.**

**La rédaction**

# Les ailes de l'amour et le vent de la foi

La lumière est volontiers crépusculaire mais avec le souvenir de la chaleur du jour et une vibration dorée en accord avec l'histoire simple et touchante de Mireille et Vincent.

Les costumes, provençaux sans aucun doute mais intemporels et la mise en scène recueillie resserrent le peu d'action de l'œuvre ou les battements du cœur l'emportent sur les agitations du corps : seul Ourrias et son trident de fer bougent beaucoup, il croit encore à l'autorité du mâle. Dans un autre registre Ramon le père de Mireille voudrait bien encore croire à celle du Pater Familias mais il découvrira vite qu'on ne peut rien quand s'ouvrent les ailes de l'amour, dut-on en mourir ce que fera Mireille bravement, comme on dit encore en Provence.

Mistral, que d'aucuns ont cru traditionaliste et qui n'est pas révolutionnaire pour autant, sait que les conventions et les usages éclatent dès lors qu'une fière et simple petite jeune fille, Maguelonne, fille du roi de Naples, ou Mireille, fille d'un riche propriétaire « tombent » amoureuses. Que le beau fiancé soit fils des Comtes de Provence ou va nupieds cela ne fait rien à l'affaire et sans pathos Mireille rejoint Yseult, Juliette, Héloïse ou Virginie.

En 1864 le public du Théâtre-Lyrique n'était pas prêt à une telle insolence sociale, pas davantage que son directeur et surtout que sa peste d'épouse, Caroline Carvalho, créatrice, si l'on peut dire, du rôle. Mais Gounod ne fut pas sa seule victime et elle assassinait Mozart avec la même allégresse. En 2009 Mireille entre enfin au répertoire de l'Opéra Garnier, ce qui va très bien avec le plafond de Chagall et il faut remercier Nicolas Joël de ce choix symbolique qui demandait courage.

Jouée parfois en province, plus depuis longtemps à la salle Favart, Mireille était un ouvrage à peu près inconnu de la génération actuelle et ce n'est pas la discographie qui sauvait l'œuvre. Dans les années 50, Mireille avait inauguré le festival excentré d'Aix en Provence lors de représentations mémorables au Val d'Enfer. Cluytens dirigeait Gedda, admirable Vincent qui avait une trace de l'héroïsme de Georges Thill et une découverte de Dussurget, Janette Vivalda, belle mais éphémère Mireille. Il en existe un enregistrement qui est peut être le plus acceptable puisqu'on n'a qu'une trace à peu près inaudible des débuts de Géori-Boué sous la direction de Reynaldo Hahn au théâtre antique d'Arles en 1941.

Les enregistrements disponibles sont à Mireille ce que l'accent de Marseille est à la Provence, avec même dans l'un d'eux des cigales surajoutées, passons. La version dirigée par Michel Plasson avec Mirella Freni, Alain Vanzo, Jeanne Rhodes, José van Dam et Gabriel Bacquier devrait être passionnante du fait de la distribution or il ne s'y passe à peu près rien et chacun chante fort bien dans son coin à un point tel qu'on a l'impression lors du si frais et tendre duo de Magali que Vanzo et Mirella Freni ne sont pas sur la même planète. Il faut peut être attendre une version de l'Opéra de Paris consécutive aux représentations comme cela se fait parfois.

Une partie de la critique a éreinté la production de Nicolas Joël, en criant au chromo et à l'absence d'imagination. Nicolas Joël a choisi me semble-t-il la naïveté d'une pastorale et le statisme des santons de Provence. C'est l'immobilité qui enferme le mouvement et qui ramène les personnages à une vérité que l'agitation détruirait. Il ne se passe à peu

près rien dans Mireille quant à l'intrigue et tout est de l'ordre du sentiment ce que la présente production exprime fort bien et le public ne s'y est pas trompé.

J'ai assisté aux représentations du 19 et du 22 septembre, regardé avec plus d'un million de téléspectateurs la première télévisée sur France 2 et écouté sur France Musique la retransmission du 26 septembre. Je garde le souvenir d'une clarinette et d'un hautbois solo fabuleux, d'une direction souple, bien chantante mais avec des moments héroïques et Minkovsky traite Gounod avec amour et respect.

Sur la scène dans une belle lumière dorée la Taven de Sylvie Brunet était trop belle, mais pourquoi les sorcières seraient elles toujours laides ? Et magnifique vocalement. Anne-Catherine Gillet, exquise Vincenette est une promesse de bonheur.

Quelle est la part des hommes dans Mireille ? Comment Mistral conjugue-t-il le mythe du père et l'attachement à la mère ? N'étant pas Marcel Ruffo je ne me hasarde pas dans ce domaine mais je constate que les hommes ne sont que des silhouettes, le père, le macho méchant (pas volontairement dirait Platon) l'amoureux transi et c'est peut être presque plus difficile à interpréter que des personnages plus denses.

Alain Vernes a bien exprimé les fausses certitudes du père qui programme l'avenir de sa fille, et ne doute que trop tard, Franck Ferrari la rusticité d'Ourrias pour qui la force tient lieu de raison. Vincent était Charles Castro Novo, jeune ténor américain mais à la prononciation parfaitement idiomatique et doté d'une allure de gitan adéquate au rôle C'est un mozartien ce qui est parfait pour chanter Gounod et il a chanté de mieux en mieux d'une représentation à l'autre jusqu'à incarner avec vérité et humanité le rêve amoureux conçu par Gounod.

Et Mireille ? Il faut une articulation parfaite, une ampleur et le sens de l'urgence pour la scène de la Crau, une retenue et une ingénuité au premier acte et une grandeur antique lorsqu'elle supplie son père sans devoir rien perdre de sa fierté. Ce sont des qualités vocales et scéniques presque incompatibles et Mireille est un rôle écrasant. Les critiques l'ont-ils tous compris ? A l'exception de Baudelaire les critiques se trompent souvent mais pas le public qui a ovationné Inva Mula. Elle est belle et gracieuse avec un rien de minauderie bien venue au premier acte, avec une pointe d'ironie dans la voix pour exprimer un amour auquel elle craint de se laisser aller. La voix devient expressive avec noblesse au deuxième acte et prends toute sa force et sa puissance d'émotion dans la scène de la Crau. Ce sont bien les ailes de l'amour et le vent de la foi qui soulèvent Mireille sous l'ardent soleil bien traduit dans la sobriété du dispositif scénique.

Comme Maguelonne, pèlerine de l'amour... Chacun sait l'amour et la filiation de Bach et de Mozart chez Gounod. Je ne sais si le Brahms de La belle Maguelonne connaissait Gounod, mais je peux dire en quelle compagnie est Gounod en dépit du jugement un peu méprisant parfois porté sur lui de nos jours.

J'attends en DVD et en CD cette Mireille dans les choix faits par Nicolas Joël et je le remercie des moments de bonheur qu'il a su faire naître.

**Jean-Marie Lochet**

I.A  
Imprimeur : Imprimerie Clerc  
94, rue de la brasserie - 18200 Saint-Amand-Montrond  
N° CPPAP : 0511S07886

Directeur de Publication : Robert PROSPERINI  
Rédactrice en chef : Michèle VINEL  
Périodicité : 8 numéros par an  
Abonnement 12 euros – Le numéro : 2.30 euros